

Cadres horaires de référence pour faciliter la construction de votre emploi du temps "type".

Dans notre tableau, les temps de récréation sont déduits et les enseignements sont organisés par journée de classe. Exemple: un créneau de français d'1h30 se comprend: répartition sur la journée en interdisciplinarité.

• Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2) - rappel le CE2 fait désormais partie du cycle 2

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdo des enseignements	Déduction des récréations au prorata des horaires annuels - <i>à titre purement indicatif...</i>
Français (1)	360 heures	10 heures	9h15 - soit (4 x 1h30) + (2 x 1h15) + 45 min ou (4 x 1h30) + (3 x 45 min) + 1h
Mathématiques	180 heures	5 heures	4h40 - soit 4 x 1h + 40 min
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures	2h45 - soit 3 x 40 min + 45 min ou 4 x 35 min + 25 min
Langue vivante	54 heures	1 heure 30	1h20 - soit 2 x 40 min
Arts plastiques et visuels, éducation musicale	72 heures <i>(soit -9 heures)</i>	2 heures	1h45 - soit 4 x 30 min musique-histoire des arts + 3 h toutes les 3 semaines en arts plastiques
Questionner le monde, enseignement moral et civique (2)	90 heures <i>(soit +9 heures)</i>	2 heures 30	2h15 - 2 x 30 min d'EMC + 45 min + 30 min
TOTAL	864 heures	24 heures	22 h d'enseignement + 2 h de récréation

(1) Français: 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

(2) Enseignement moral et civique: 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 30' sont consacrées à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

• Cycle de consolidation (CM1-CM2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdo des enseignements	Déduction des récréations au prorata des horaires annuels - <i>à titre purement indicatif...</i>
Français (1)	288 heures	8 heures	7h30 - soit (4 x 1h30) + (2 x 50 min)
Mathématiques	180 heures	5 heures	4h40 - soit (4 x 1h) + 40 minutes
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures	2h45 - soit 3 x 40 min + 45 min ou 4 x 35 min + 25 min
Langue vivante	54 heures	1 heure 30	1h20 - soit 2 x 40 min
Sciences expérimentales et technologie	72 heures <i>(soit -6 heures)</i>	2 heures	1h45 - soit (2 x 40 min) + 25 min ou 1h + 45 min
Arts plastiques et visuels, éducation musicale, histoire des arts	72 heures <i>(soit -6 heures)</i>	2 heures	1h45 - soit 4 x 30 min musique-histoire des arts + 3 h toutes les 3 semaines en arts plastiques
Histoire et géographie, enseignement moral et civique (2)	90 heures <i>(soit +12 heures)</i>	2 heures 30	2h15 - 2 x 30 min d'EMC + 45 min + 30 min
TOTAL	864 heures	24 heures	22 h d'enseignement + 2 h de récréation

(1) Français: 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

(2) Enseignement moral et civique: 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 30' sont consacrées à des situations pratiques favorisant l'expression orale.